V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

OFFICE EUROPÉEN DE SÉLECTION DU PERSONNEL (EPSO)

AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAL

EPSO/AD/215/11

Administrateurs dans le domaine de la communication (EN/ES/ET/FR/NL/PL/PT/SK/SL/SV)

(2011/C 155 A/01)

Intéressé par une carrière dans nos institutions?
Votre profil correspond à nos critères?
Inscrivez-vous
Donnez-vous toutes les chances de réussir

L'Office européen de sélection du personnel (EPSO) organise un concours général sur titres et épreuves pour la constitution d'une réserve de recrutement d'administrateurs (*).

EPSO/AD/215/11 — administrateurs (AD 5)

de langues anglaise (EN), espagnole (ES), estonienne (ET), française (FR), néerlandaise (NL), polonaise (PL), portugaise (PT), slovaque (SK), slovène (SL) OU suédoise (SV)

dans le domaine de la COMMUNICATION

Ce concours a pour objet l'établissement de listes de réserve destinées à pourvoir des postes vacants au sein des institutions européennes, notamment au Parlement européen, au Conseil et au Comité des régions.

Avant de postuler, vous devez lire attentivement le guide applicable aux concours généraux publié au* Journal officiel de l'Union européenne *C 184 A du 8 juillet 2010, ainsi que sur le site internet d'EPSO.

Ce guide, qui fait partie intégrante de l'avis de concours, vous aidera à comprendre les règles afférentes aux procédures et les modalités d'inscription.

(*) Toute référence, dans le présent avis, à une personne de sexe masculin s'entend également comme faite à une personne de sexe féminin.

TABLE DES MATIÈRES

I. CADRE GÉNÉRAL

1. **Nombre de lauréats par langue**	**EN = 15** **ES = 7** **ET = 3** **FR = 9** **NL = 5** **PL = 5** **PT = 7** **SK = 5** **SL = 3** **SV = 5**
2. **Remarques**	**Vous ne pouvez vous inscrire qu'à une seule langue du concours.** Ce choix doit être fait au moment de l'inscription électronique et ne pourra pas être modifié après que vous aurez confirmé et validé votre acte de candidature par voie électronique. Ce concours est destiné aux candidats qui ont une maîtrise parfaite, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, de la langue du concours (niveau langue maternelle ou équivalent). Si vous n'avez pas ce niveau, nous vous déconseillons vivement de vous inscrire.

II. NATURE DES FONCTIONS

Les fonctionnaires recherchés exerceront leur activité dans un ou plusieurs des domaines suivants:

— communication externe avec différents types d'organismes multiplicateurs et avec le grand public, les médias et les groupes de visiteurs,

— information écrite et orale des représentants des médias; relations avec les médias — communication sur l'internet,

— communication stratégique et communication de crise.

Parmi les tâches qu'ils auront à accomplir, les lauréats devront, entre autres:

— rédiger des communiqués de presse, des rapports et des documents écrits pour différents types de médias dans la langue du concours et/ou en FR ou en EN (web, presse audiovisuelle, radio, publications écrites, etc.),

— développer et assurer les relations avec les médias et informer leurs représentants sur les activités politiques et législatives des institutions européennes,

— assurer la divulgation de l'information selon les thèmes d'actualité abordés par l'UE,

— gérer, signaler et analyser l'impact des médias, en vue de simplifier la correction des erreurs et d'améliorer la planification éditoriale,

— gérer et garantir la présence de l'UE sur toutes les plates-formes en ligne, y compris préparation et publication de contenus originaux, ainsi que suivi et modération des contenus provenant de tiers,

— concevoir, mettre en œuvre et gérer des projets éditoriaux liés à la présence en ligne de l'UE,

— contribuer, sur le plan éditorial, à la création, à la gestion et à la publication de contenus multimédia sur supports électroniques et superviser la mise en ligne sur le web de différents textes et de leurs traductions,

— contribuer à l'organisation et à la gestion des groupes de visiteurs et/ou des visiteurs individuels et à la conception des programmes de visites virtuelles,

— organiser des séminaires ou d'autres programmes de formation destinés aux journalistes et aux visiteurs,

— organiser et modérer des conférences de presse et des réunions.

Le profil général recherché par les institutions est détaillé au point 1.2 du guide applicable aux concours généraux.

III. **CONDITIONS D'ADMISSION**

À la date de clôture fixée pour l'inscription électronique, vous devez remplir toutes les conditions générales et spécifiques suivantes:

1. **Conditions générales**

a) Être citoyen d'un des États membres de l'Union européenne.
b) Jouir de vos droits civiques.
c) Être en position régulière au regard des lois de recrutement applicables en matière militaire.
d) Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice des fonctions envisagées.

2. **Conditions spécifiques**

2.1.	**Titres et diplômes**
Soit a)	Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme dans l'un des domaines suivants: communication, médias, journalisme ou relations publiques.
Soit b)	Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme, suivi d'une expérience professionnelle d'une durée minimale de deux ans dans l'un des secteurs suivants: agence de presse, agence de relations publiques, journalisme, consultant en communication, communication web et/ou communication externe dans des organes publics ou privés.
2.2.	**Expérience professionnelle** Aucune expérience professionnelle n'est requise
2.3.	**Connaissances linguistiques**
a) Langue 1	**Langue principale** parfaite maîtrise de la langue du concours (anglais, espagnol, estonien, français, néerlandais, polonais, portugais, slovaque, slovène ou suédois)
et	
b) Langue 2	**Deuxième langue (obligatoirement différente de la langue 1)** connaissance approfondie de l'allemand, de l'anglais ou du français

IV. TESTS D'ACCÈS

Ces tests seront organisés pour chaque langue du concours dont le nombre de candidats inscrits est supérieur à six cents. Dans ce cas, vous en serez informé via votre compte EPSO.

1. **Invitation aux tests**	Vous serez invité aux tests si vous avez validé votre candidature à temps (voir titre VIII). **Attention:** 1) en validant votre candidature, vous déclarez remplir les conditions générales et spécifiques du titre III; 2) pour participer aux tests, vous devez réserver une date; cette réservation doit **impérativement** être faite dans le délai qui vous sera communiqué via le compte EPSO.	
2. **Nature et notation des tests**	Série de tests fondés sur des questions à choix multiple visant à évaluer vos aptitudes et compétences générales en matière de:	
Test a)	raisonnement verbal	notation: 0 à 20 points minimum requis: 10 points
Test b)	raisonnement numérique	notation: 0 à 10 points
Test c)	raisonnement abstrait	notation: 0 à 10 points
		Le minimum requis est de 10 points pour l'ensemble des tests b) et c).
3. **Langue des tests**	Langue 1	

V. ADMISSION AU CONCOURS ET SÉLECTION SUR TITRES

1. Procédure

L'examen des conditions générales et spécifiques et la sélection sur titres sont effectués dans un premier temps sur la base de vos déclarations faites dans l'acte de candidature.

a) Vos réponses aux questions relatives aux conditions générales et spécifiques seront traitées afin de déterminer si vous faites partie de la liste des candidats qui remplissent toutes les conditions d'admission au concours.

Dans le cas où des tests d'accès sont organisés au préalable, l'examen des conditions générales et spécifiques est effectué, par ordre décroissant de points obtenus aux tests d'accès, jusqu'à ce que soit atteint, par langue, le nombre de six cents candidats qui:

— *ont obtenu à la fois les minimums requis et les meilleures notes aux tests d'accès, et*

— *remplissent les conditions d'admission au concours.*

Au cas où plusieurs candidats auraient obtenu la même note pour la dernière place, tous ces candidats seront pris en considération pour la phase de la sélection sur titres. Les actes de candidature électroniques des candidats figurant en dessous de ce seuil ne seront pas examinés.

b) Ensuite, le jury procède, pour les candidats qui remplissent les conditions d'admission au concours, à une sélection sur titres afin d'identifier les candidats qui possèdent les qualifications les plus pertinentes (notamment diplômes, expérience professionnelle) par rapport à la nature des fonctions et aux critères de sélection décrits dans cet avis de concours. Cette sélection s'effectue **uniquement** sur la base de vos déclarations faites dans l'onglet «évaluateur de talent» et se déroule en deux étapes:

— une première sélection sur titres s'effectue **uniquement** sur la base des réponses cochées dans l'onglet «évaluateur de talent» de l'acte de candidature et de la pondération de chacune de ces questions. En fonction de l'importance accordée à chaque critère repris au point 3 ci-dessous, le jury établit cette pondération (de 1 à 3). Ensuite, les actes de candidature électroniques des candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de points feront l'objet d'une deuxième sélection,

— le nombre de dossiers examinés lors de cette deuxième sélection correspond, par langue, approximativement à **trois fois** le nombre de candidats invités au centre d'évaluation. Le jury examine les réponses des candidats et attribue une note de 0 à 4 pour chaque réponse, cette note étant multipliée par la pondération de chaque question.

Le jury établit ensuite un classement des candidats en fonction de ces notes. Le nombre de candidats invités ([1]) au centre d'évaluation correspond, par langue, au maximum à **trois fois** le nombre de lauréats indiqué dans le présent avis de concours. Ce nombre sera publié sur le site internet d'EPSO (www.eu-careers.eu) avant la phase d'admission.

2. Vérification des déclarations des candidats

À l'issue et à la lumière des résultats du centre d'évaluation, les déclarations faites par les candidats dans leur acte de candidature électronique seront vérifiées par EPSO pour les conditions générales et par le jury pour les conditions spécifiques. Pour l'évaluation des titres, les pièces justificatives ne seront prises en compte que pour confirmer les réponses déjà données dans l'onglet «évaluateur de talent». S'il ressort de cette vérification que ces déclarations ne sont pas corroborées par les pièces justificatives pertinentes, les candidats concernés seront exclus du concours.

La vérification est effectuée, par ordre décroissant de mérite, pour les candidats qui ont obtenu les minimums requis et les meilleures notes pour l'ensemble des tests d), e), f), g) et h) du centre d'évaluation. Ces candidats doivent aussi avoir obtenu le minimum requis aux tests d'aptitude a), b) et c). Cette vérification se fait jusqu'à ce que le nombre des candidats qui peuvent être inscrits sur la liste de réserve et qui remplissent effectivement toutes les conditions d'admission soit atteint. Les pièces justificatives des candidats non retenus ne seront pas examinées.

3. Critères de sélection

Dans le cadre de la sélection sur titres, les critères suivants seront pris en considération par le jury:

1) formation complémentaire (attestée par un diplôme de niveau «master») dans le domaine du concours;

2) expérience rédactionnelle (communiqués de presse, articles);

3) expérience dans le domaine des médias en qualité de journaliste (presse écrite, presse audiovisuelle ou sur l'internet);

4) expérience dans le domaine de l'organisation de séminaires ou de conférences;

5) expérience en qualité de conférencier ou de modérateur lors de débats et de conférences;

6) expérience en qualité d'attaché de presse ou de responsable des relations publiques dans un organisme public ou privé;

7) expérience en qualité de coordonnateur web pour des médias sociaux;

8) expérience dans le domaine du suivi ou de l'analyse des médias;

([1]) Les candidats qui n'ont pas été invités au centre d'évaluation peuvent obtenir les résultats de leur évaluation ainsi que la pondération de chaque question par le jury, sur demande introduite dans les dix jours de calendrier après notification de leur non-admission au concours.

9) expérience professionnelle ou formation dans le domaine du concours en relation avec plus d'un pays de l'UE;

10) expérience professionnelle dans le domaine des affaires européennes (secteur public ou privé).

VI. **CONCOURS GÉNÉRAL**

1. **Invitation au centre d'évaluation**	Si vous faites partie des candidats [2]: — qui ont obtenu l'une des meilleures notes aux tests d'accès (s'ils ont été organisés au préalable, voir titre IV) et les minimums requis à ces tests, **et** — qui, au vu de leurs déclarations lors de l'inscription électronique, remplissent les conditions d'admission générales et spécifiques du titre III, **et** — qui ont obtenu l'une des meilleures notes lors de la sélection sur titres, vous serez invité à participer aux épreuves [3] du centre d'évaluation qui se déroulent en principe à Bruxelles sur **une ou deux journées**.
2. **Centre d'évaluation**	Vous serez évalué sur vos aptitudes en matière de raisonnement, **pour autant que celles-ci n'aient pas été déjà évaluées lors de tests d'accès organisés au préalable**. Cette évaluation se fera par le biais des éléments suivants: a) test de raisonnement verbal; b) test de raisonnement numérique; c) test de raisonnement abstrait. Vous serez également évalué sur vos compétences spécifiques dans le domaine ainsi que sur les compétences générales suivantes: — analyse et résolution de problèmes, — communication, — qualité et résultats, — apprentissage et développement, — hiérarchisation des priorités et organisation, — persévérance, — travail d'équipe, — capacités d'encadrement. La définition de ces compétences figure au point 1.2 du guide applicable aux concours généraux. Ces compétences seront évaluées par le biais des éléments suivants: d) rédaction d'une note en rapport avec la nature des fonctions; e) entretien structuré sur les compétences dans le domaine, sur la base des réponses fournies dans l'onglet «évaluateur de talent» de l'acte de candidature; f) étude de cas; g) exercice de groupe; h) entretien structuré sur les compétences générales.
3. **Langues du centre d'évaluation**	Langue 1 pour les éléments a), b), c) et d) Langue 2 pour les éléments e), f), g) et h)

[2] Dans le cas où, pour la dernière place, plusieurs candidats auraient obtenu la même note, tous ces candidats seront invités au centre d'évaluation.

[3] Pour des raisons organisationnelles, les tests de raisonnement ainsi que les épreuves d) et f) pourraient être organisés dans des centres de tests situés dans les États membres et/ou à Bruxelles, indépendamment des autres épreuves du centre d'évaluation.

4. **Notation**	**Aptitudes en matière de raisonnement** a) verbal: de 0 à 20 points minimum requis: 10 points b) numérique: de 0 à 10 points c) abstrait: de 0 à 10 points minimum requis pour l'ensemble des tests b) et c): 10 points Les tests a), b) et c) sont éliminatoires mais les notes ne seront pas ajoutées aux autres notes du centre d'évaluation. **Compétences spécifiques** d) rédaction: de 0 à 50 points minimum requis: 25 points e) entretien structuré sur les compétences dans le domaine, sur la base des réponses fournies dans l'onglet «évaluateur de talent» de l'acte de candidature de 0 à 50 points minimum requis: 25 points **pondération: 50 % de la note globale** **Compétences générales** de 0 à 80 points pour l'ensemble des compétences générales (10 points par compétence) minimum requis: 3 points pour chaque compétence **et** 40 points pour l'ensemble des huit compétences générales **pondération: 50 % de la note globale**

VII. LISTES DE RÉSERVE

1. **Inscription sur la liste de réserve**	Le jury inscrit votre nom sur la liste de réserve ([4]) (voir nombre de lauréats, titre I, point 1) si vous faites partie des candidats qui remplissent toutes les conditions du titre V.
2. **Classement**	Liste établie par langue, par groupe de mérite (maximum 4) et par ordre alphabétique à l'intérieur de chaque groupe de mérite.

VIII. COMMENT POSTULER?

1. **Inscription électronique**	Vous devez vous inscrire par voie électronique en suivant la procédure indiquée sur le site internet d'EPSO, et particulièrement dans le mode d'emploi de l'inscription. **Délai (validation comprise): 28 juin 2011, à 12 heures (midi),** heure de Bruxelles
2. **Transmission du dossier de candidature**	**Dans une phase ultérieure** et pour autant que vous fassiez partie des candidats invités au centre d'évaluation, vous devrez transmettre, sur demande, un dossier de candidature complet (acte de candidature électronique signé et pièces justificatives). **Délai:** le délai vous sera communiqué en temps utile, **uniquement** via votre compte EPSO. **Modalités:** voir point 2.2 du guide applicable aux concours généraux.

([4]) Dans le cas où, pour la dernière place, plusieurs candidats auraient obtenu la même note, tous ces candidats seront inscrits sur la liste de réserve.